



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Personnel

Question écrite n° 5209

### Texte de la question

M Georges Freche signale a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, le probleme des aides en electroradiologie, c'est-a-dire quatre cents personnes dans les hopitaux francais, dont trente-sept au centre hospitalier regional de Montpellier. Il rappelle que ce corps n'a pas eu de formation professionnelle depuis 1978 et est menace actuellement de disparition. Il attire son attention sur cette situation et lui demande quelles mesures il compte prendre par rapport a cette profession.

### Texte de la réponse

Reponse. - La publication de la loi no 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives a la fonction publique hospitaliere contraint l'administration a remettre techniquement en ordre l'ensemble des textes reglementaires concernant les fonctionnaires hospitaliers. La situation des aides d'electrocardiologie ne manquera pas d'etre examinee dans le cadre de la refonte du decret no 68-97 du 10 janvier 1968 relatif au recrutement des personnels d'electrocardiologie. Cette etude doit pouvoir etre menee au courant du premier semestre 1989.

### Données clés

**Auteur :** [M. Frêche Georges](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5209

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

**Ministère attributaire :** solidarite,santé et protection sociale,porte-parole du govern

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3208